

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE DU 18 DECEMBRE 2017**

***BUDGET RECTIFICATIF 2017***

<b>Nombre de Membres Elus :</b>	<b>100</b>
<b>Nombre de Membre Elus en exercice :</b>	<b>99</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>72</b>
<b>Abstentions :</b>	<b>27</b>

**72 Membres élus favorables :**

Mesdames Myriam BENCHARAA, Bénédicte BETTANT CURAN, Isabelle BLACHON, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Jocelyne CORNEC, Florence DE MOURGUES, Marie-Claude FOUCRE, Evelyne GALERA, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Patricia GROS MICOL, Stéphanie JUHASZ, Claire-Lise JUVIGNARD, Marie KALAI, Sylvie KERGONOU, Sylvie MADAMOUR, Laurence MICHEL, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Marta PARDO-BADIER, Céline PELESZEZAK, Nathalie PRADINES, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY, Hélène VILLARD

Messieurs Guy BACULARD, David BALDINI, Denis BANCEL, Olivier BLANC, Daniel BUGUET, François CHARDINY, Yves CHAVENT, Philippe COLLOT, Christophe CROZIER, Philippe DAVID, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Jean-François FARENC, Nicolas FARRER, Olivier FINAZ, Frédéric FOSSI, Eric GARCIN, Vincent GIRMA, Alain GRANDOUILLER, Jérôme GRENIER, Philippe GUERAND, Emmanuel IMBERTON, Frédéric JACQUIN, Francis KESSOUS, Pierre LARDON, Fabrice LENOIR, Daniel LOCTIN, Philippe MALAVAL, Christophe MARGUIN, François MEON, Christian MISSIRIAN, Jacques MORIZE, Jean MOUGIN, Patrick PARAT, Luc PELEN, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Claude POLIDORI, Régis POLY, Thierry RAEVEL, Jean-Jacques REY, Thomas SAN MARCO, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

**27 Membres élus s'abstenant :**

Mesdames Anne-Claire BONNET, Irène BREUIL, Bérangère CHARBONNIER, Anne DAMON, Marie-Claude DESBENOIT, Sylvie DUPARC, Estelle HULIN, Véronique MADELRIEUX, Alice NOURRISSON, Isabelle QUENOUILLE, Sandrine SURGET, Elisabeth THION

Messieurs. BERNARD Roland, Christian BERTHE, Guillaume BEYENS, Pierre CHAMBON, Max-Paul CHAPELLE, Jacques COIRO, Jacques DUCROT, Guillaume DUVERT, Jean-Michel JOLY, Jean-Louis MAIER, Dominique MINJARD, Henri PAIN, Yves POMMIER, Gilles RENAUD, Claude RISAC.

**0 Membre élu contre**

Suite à l'absence de quorum lors de de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2017, il a été procédé, conformément aux articles D711-71-1 du Code de Commerce et 36 du règlement intérieur de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne, à une consultation des membres élus par voie électronique.

Les règles de quorum et de majorité sont les mêmes que pour un vote en assemblée, étant précisé que les membres ne s'étant pas exprimés dans les délais fixés, soit entre le 18 décembre 2017 17 h 45 et le 20 décembre 2017 à 12 h sont considérés comme s'abstenant.

Une note de présentation détaillée du budget rectificatif et les plaquettes de présentation des comptes ont été transmises préalablement aux élus.

La Commission des finances, lors de sa séance du 27 novembre 2017, a donné un avis favorable pour l'adoption par l'assemblée générale du budget rectificatif 2017. Le compte-rendu de cette commission a été également transmis aux élus.

Le Préfet de région a été informé de l'utilisation de cette procédure de consultation.

Il est rappelé ci-dessous les principaux éléments du budget rectificatif 2017.

La loi de finance pour 2017 devait marquer une stabilisation de la ressource fiscale pour les CCI en 2017 après la baisse continue de -24,37 % entre 2014 et 2016, représentant pour la CCI Lyon Métropole une diminution annuelle récurrente de ressource fiscale de 8,64 M€. Pourtant, le budget rectificatif 2017 fait ressortir une ressource fiscale en baisse de 0,8 % par rapport au primitif 2017.

Cette baisse de 209 K€ concernant la CCI Lyon Métropole est la conséquence d'une part d'une décision de la CCIR de contribution de solidarité des CCI de la région au bénéfice de la CCI du Cantal, d'autre part d'une notification de la DRFIP d'ajustement à la baisse de la ressource fiscale par rapport à 2016.

A ces éléments, s'ajoute en 2017 le versement d'un reliquat sur les exercices antérieurs pour +133 K€.

Le présent budget est le résultat de plans d'économies successifs engagés dès 2014 et qui devront se poursuivre en 2018 compte-tenu de la trajectoire annoncée de la ressource fiscale dans le nouveau projet de loi de finance.

➤ **Le compte d'exploitation**

Les ventes et prestations de services sont en recul de 587,9 K€ par rapport au budget primitif 2017.

A noter principalement :

- une diminution de chiffre d'affaires pour la Formation de 887 K€, dont – 405 K€ pour le pole formation continue et - 725 K€ sur le pole formation qualifiante et diplômante ;
- une diminution de chiffre d'affaires pour l'aéroport de 274 K€ (arrêt des Low-Cost) ;
- une augmentation de chiffre d'affaires pour le service général de 700 K€ dont + 535 K€ pour le pole innovation croissance financement (salon du Bourget : + 270 K€).

Les subventions d'exploitation sont en baisse de 785 K€ par rapport au primitif 2017. Cette diminution est générée à hauteur de 725 K€ par la diminution du déficit de l'aéroport et par voie de conséquence au plafonnement de la subvention du Syndicat mixte qui en finance le déficit d'exploitation.

Sur le rectificatif 2017, il est prévu des reprises de provisions d'exploitation, soit une différence de 585,6 K€ par rapport au budget primitif. Ces reprises de provisions se concentrent sur l'aéroport avec une reprise de 491,2 K€ liée à un éloignement de risque de contentieux.

Les achats et charges externes s'inscrivent en hausse par rapport au budget primitif 2017 pour 363,3 K€, soit + 1,8 %.

Le coût du personnel mis à disposition par la CCIR diminue de 1 256,1 K€ par rapport au primitif 2017. Cette diminution s'élève à - 2 239,8 K€ par rapport au rectificatif 2016 et est la conséquence directe du plan de restructuration mis en place sur 2016, et dont les effets jouent à plein sur 2017. A noter que le primitif 2017 intégrait une provision prudentielle pour frais de restructuration de 1 200 K€ pour les musées compte-tenu des incertitudes lors de la construction du budget. Toujours à titre prudentielle, cette provision devrait être reconduite au budget primitif 2018.

Le poste « autres frais de personnel » est en baisse de 125,5 K€, principalement lié à l'intégration du CICE sur les SIC (- 88 K€). Cet impact n'avait pas été pris en compte sur le primitif 2017 du fait de l'incertitude, lors de la construction budgétaire, liée aux futures modalités de calcul du CICE.

Les dotations aux amortissements diminuent de 91,9 K€ par rapport au primitif du fait du décalage dans l'exercice de certains investissements.

Les dotations aux provisions augmentent de 1 695 K€. Ces dotations intègrent une provision pour restructuration de 1 200 K€, une provision pour litige de 2 145 K€ et une provision pour grosses réparations de 1 390 K€ pour les bâtiments des musées (mise aux normes et accessibilité).

Les subventions versées et autres charges sont, en continuité des baisses initiées dès 2015, en diminution de 61 K€ par rapport au primitif 2017. Cette diminution, conforme au plan d'économies, est de 1 521 K€ par rapport au rectificatif 2016.

Le résultat d'exploitation se trouve dégradé par rapport au BP 2017 (- 1 683,7 K€) mais est en lien directe avec la hausse des dotations aux provisions de 1 695 K€.

Le résultat d'exploitation est déficitaire pour - 5 344 K€.

#### ➤ Les résultats financier et exceptionnel

Le résultat financier est en forte augmentation par rapport au primitif 2017, représentant une augmentation de + 2 603,4 K€. Cette augmentation est intégralement liée aux dividendes exceptionnels reçus de la SA Aéroports de Lyon (3 800 K€ au total).

Les produits exceptionnels sont principalement constitués des quotes-parts de subventions d'investissements pour 579,5 K€ et des cessions d'éléments d'actifs pour 600,7 K€ (terrains aéroport : 250 K€, bâtiments de Roanne et de Chassieu : 225,5 K€, titres de participations : 125,2 K€).

Les charges exceptionnelles sont constituées des VNC des immobilisations cédées pour 268,6 K€.

Ces éléments exceptionnels génèrent un résultat exceptionnel en hausse de 511,9 K€ par rapport au primitif 2017.

L'impôt sur les sociétés augmente de 374,5 K€ par rapport au primitif 2017, en lien avec la hausse des dividendes perçus en 2017.

Au total, le résultat net fait ressortir un déficit de – 220,4 K€, en amélioration par rapport au primitif (- 1 277,5 K€).

➤ **Tableau de financement :**

Le tableau de financement du BR 2017 est impacté par la dissolution de la SCI FAURIEL et le transfert de l'actif et du passif de la SCI dans les comptes de la CCI Lyon Métropole.

Pour mémoire, la SCI FAURIEL portait les bâtiments loués par EM Lyon Campus de Saint-Etienne et par CCI Formation Saint-Etienne. Les impacts de cette opération dans le tableau de financement consistent en une hausse des immobilisations (3 849,3 K€), une hausse des emprunts (620,7 K€) et la diminution corrélatives des immobilisations financières pour 9 467,1 K€ (annulation des titres).

Les autres investissements s'élèvent à 3 718,2 K€, en légère augmentation (+ 266,4 K€) par rapport au primitif 2017, avec un effort particulier sur le matériel informatique du bâtiment école Manitowok.

La Capacité d'Autofinancement est en hausse de 1 665,7 K€ et ce grâce à la hausse de dividendes de 2 601,5 K€

➤ **Fonds de roulement**

Compte tenu de la forte amélioration de la CAF, du volume des investissements 2017, mais également de l'impact du transfert de la SCI FAURIEL au profit de la CCI (6 238,5 K€), le fonds de roulement net projeté à fin 2017 s'établirait à 21 085 K€, pour un montant au budget exécuté 2016 de 11 581,8 K€.

Le fonds de roulement net représente 4 mois de charges et repasse donc au-dessus du seuil des 90 jours recommandé par la Tutelle.

**Principaux chiffres de ce budget rectificatif :**

- Produits d'exploitation : 56 247,8 k€ dont 26 731,3 k€ de ressources fiscales ;
- Charges d'exploitation : 61 591,8 k€ ;

- Résultat d'exploitation : - 5 344,0 k€ ;
- Résultat financier : + 4 900,6 k€ ;
- Résultat exceptionnel : + 1 053,6 k€ ;
- Résultat net (après IS) : - 220,4 k€.

La commission des finances a reçu toutes les explications utiles et a proposé, à l'unanimité, d'approuver ce projet de budget rectificatif 2017.

**La consultation par voie électronique donne les résultats suivants :**

• Nombre de Votants : .....	99
• Nombre de voix favorables : .....	72 voix
• Nombre de voix contre :.....	0 voix
• Nombre de voix s'abstenant .....	27 voix

**Le projet de budget rectificatif 2017 est donc adopté à la majorité des votants.**

Fait à Lyon, le 20 décembre 2017  
Pour extrait certifié conforme

Le Directeur Général



Xavier PELLETIER

